

BON SENS ET SENSIBILITÉ

Analyse annuelle du budget fédéral par
La Conférence canadienne des arts



Juin 2003

BON SENS ET SENSIBILITÉ

Analyse annuelle du budget fédéral par la CCA

1. INTRODUCTION

Depuis plus d'une décennie, la CCA effectue des analyses annuelles du budget fédéral en tant que service à ses membres. Le titre de l'analyse de cette année, « Bon sens et sensibilité », traduit le besoin constant, de la part du gouvernement, de faire preuve de sensibilité, c'est-à-dire de manifester un souci et une préoccupation pour les autres, ainsi que de bon sens, c'est-à-dire d'être raisonnable et pratique en ce qui a trait à ses décisions ou indéterminations en matière de financement et leurs répercussions sur la santé et la stabilité du secteur culturel.

À bien des égards, le budget de cette année traduit une attitude de bon sens à l'égard du secteur culturel. Bien que les soins de santé aient clairement été le principal gagnant dans ce budget, les niveaux de financement généraux pour la culture sont demeurés relativement stables et ont même augmenté dans certains cas. Néanmoins, un certain nombre de décisions budgétaires semblent traduire, de la part du gouvernement fédéral, un manque de compréhension des conséquences à court terme et à long terme des compressions imprévues, de l'incertitude au sujet des niveaux de financement futurs et des impressions de vulnérabilité du secteur culturel dans la conjoncture politique et bureaucratique actuelle. Cela est particulièrement troublant compte tenu de l'importance que le ministère du Patrimoine canadien a attachée ces dernières années à des programmes qui appuient la « stabilisation », la « durabilité » et le « renforcement des capacités ».

Les compressions imprévues dans le Fonds canadien de télévision et le Fonds du Canada pour les magazines, l'incertitude au sujet du financement futur de l'initiative *Un avenir en art* lancée en mai 2001 après sa temporisation prévue en 2003-2004 et la vulnérabilité éventuelle dans le contexte des démarches gouvernementales de réaffectation des dépenses suscitent énormément d'incertitude et d'instabilité dans le secteur.

De plus, de nombreux intervenants du secteur culturel craignent que l'actuelle course à la direction du Parti libéral fédéral – qui inclut la candidature de la ministre du Patrimoine canadien – pourrait nuire à l'appui accordé par le gouvernement fédéral à la culture. Comme l'attention du gouvernement et des principaux ministres du Cabinet est tournée vers la campagne à la direction et vu l'imminence d'une élection fédérale, il y a lieu de craindre que le ministère du Patrimoine canadien ne reçoive pas l'attention ministérielle habituelle et que la politique et les initiatives culturelles ne deviennent des victimes dans la course à la direction du Parti libéral. La réduction de 25 millions de dollars du Fonds canadien de télévision montre clairement comment une mesure touchant la politique culturelle peut être minée dans ce climat.

Cette analyse comprend quatre sections: la première est consacrée à une « vue d'ensemble » des niveaux de financement fédéral à l'égard du secteur culturel; la deuxième consiste en un examen plus attentif des réalités récentes en matière de financement et d'organisation au ministère du Patrimoine canadien; la troisième constitue un examen détaillé des principaux enjeux, tendances, défis et possibilités en matière de financement des divers secteurs du milieu des arts et de la culture; la dernière fait état des réalités actuelles du secteur culturel au-delà des questions liées au financement fédéral (p. ex., mesures législatives, questions fiscales et réglementaires).

2. VUE D'ENSEMBLE

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de financement pour le ministère du Patrimoine canadien et certains organismes et sociétés d'État pour la période 2002-2003 à 2005-2006 (la colonne ombrée inclut les montants pour le présent exercice).

Tableau 1 – Dépenses du ministère du Patrimoine canadien et de certains organismes et sociétés d'État, 2002-2003 à 2005-2006 (en millions \$)

Organisation	Prévisions de dépenses	Dépenses prévues		
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Ministère du Patrimoine canadien				
Budget principal des dépenses	1 037,3 (1 037,3)	964,0 (881,4)	788,7 (763,2)	773,0
Rajustements	89,6 (56,5)	232,4 (70,2)	412,2 (132,2)	251,0
Dépenses nettes prévues	1 126,9 (1 093,8)	1 196,4 (951,6)	1 200,9 (895,4)	1 024,0
Conseil des Arts du Canada	153,7 (149,7)	151,3 (149,4)	125,1 (124,4)	125,1
Musée canadien des sciences et de la technologie	27,2 (26,0)	35,3 (35,3)	29,1 (29,1)	23,6
Société Radio-Canada ²				
Budget principal des dépenses	ND ³ (1 020,2)	997,4 (ND)	ND	ND
Dépenses nettes prévues	1 045,1 (1 040,2)	1 017,4 (995,6)	957,4 (955,6)	957,4
Musée canadien des civilisations	80,0 (78,2)	84,3 (84,0)	81,6 (81,4)	56,3
Musée canadien de la nature	26,9 (26,9)	33,9 (33,8)	35,2 (35,0)	41,2
Archives nationales du Canada	59,5 (55,0)	49,5 (49,8)	52,8 (49,8)	53,0
Centre national des Arts	26,6 (24,8)	26,3 (24,8)	26,3 (24,8)	26,3
Office national du film	65,3 (61,1)	63,2 (61,0)	63,4 (61,0)	63,4
Musée des beaux-arts du Canada	42,5 (42,4)	41,3 (41,2)	41,3 (41,2)	41,4
Bibliothèque nationale du Canada	45,0 (38,8)	41,8 (36,1)	41,1 (36,1)	41,1
Téléfilm Canada	137,1 (137,1)	130,1 (130,1)	129,6 (129,6)	125,6

1. À l'exception des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada, toutes ces organisations produisent aussi des recettes annuelles.

2. Voir la discussion sur la Société Radio-Canada ci-dessous.

3. Chiffres non disponibles dans les documents du Budget des dépenses.

Sources : Gouvernement du Canada, Budget des dépenses de 2002-2003, parties I et II : Plan de dépenses et Budget principal des dépenses du gouvernement et Budget des dépenses de 2003-2004, parties I et II : Plan de dépenses et Budget principal des dépenses; ministère du Patrimoine canadien, Budget des dépenses de 2002-2003, partie III : Rapport sur les plans et priorités et Budget des dépenses 2003-2004, partie III : Rapport sur les plans et priorités.

La colonne pour 2002-2003 correspond aux prévisions de dépenses pour le dernier exercice (les chiffres entre parenthèses sont ceux des dépenses prévues pour cet exercice). Les chiffres entre parenthèses pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006 sont les montants des dépenses prévues provenant de la partie III du Budget des dépenses de l'an dernier (2002-2003).

Dans l'ensemble, les niveaux de financement sont demeurés relativement stables entre le dernier exercice et l'exercice en cours, et les dépenses prévues pour bon nombre d'organisations le demeureront durant les deux prochains exercices (il faut bien sûr interpréter avec discernement les dépenses pour 2004-2005 et 2005-2006 étant donné qu'il s'agit de dépenses prévues et non pas d'un financement figurant dans le Budget principal des dépenses).

« **Rajustements** ». Il faut aussi interpréter avec prudence le poste marqué « rajustements » dans les chiffres du ministère du Patrimoine canadien. Le ministère décrit les rajustements comme étant « liés à une série d'initiatives planifiées qui feront l'objet d'une consultation avec divers intervenants »¹. Ils ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses et doivent donc être interprétés avec discernement. Des discussions avec des fonctionnaires du Ministère ont révélé que le financement indiqué dans la rangée des rajustements correspond soit à un financement annoncé dans le budget qui ne s'est pas concrétisé dans le budget des dépenses étant donné que l'établissement du budget des dépenses précède les annonces budgétaires, soit un financement d'initiatives pour lesquelles le Ministère n'a pas encore demandé l'approbation du Cabinet. Dans ce dernier cas, les chiffres doivent être interprétés avec beaucoup de prudence.

La CCA attend d'autres renseignements du Ministère en ce qui a trait aux initiatives de financement qui apparaissent dans la rangée « rajustements ». Pour l'instant, nous savons que la somme de 75 millions de dollars pour 2003-2004 et à nouveau pour 2004-2005 correspond à l'annonce faite dans le budget du renouvellement, à des niveaux sensiblement réduits de financement, du Fonds canadien de télévision, qui devait se terminer en 2002-2003. Il est possible que le Ministère inclue le renouvellement du financement d'*Un avenir en art* dans la rangée des rajustements (les fonctionnaires du Ministère ne pouvaient ni confirmer ni réfuter cette possibilité). Il faudra suivre ce dossier étant donné que ces montants représentent des parts considérables des dépenses prévues du Ministère pour le présent exercice et l'exercice suivant (près d'un demi-million de dollars en 2004-2005).

« **Réaffectation** ». Une des annonces incluses dans le budget qui n'a guère attiré l'attention des médias mais qui pourrait exercer une influence considérable sur le financement actuel et le financement futur était l'engagement pris dans le Budget de 2003 de « réaffecter certaines des dépenses à des besoins plus prioritaires » et notamment de réaffecter la somme de 1 milliard de dollars par année provenant des programmes existants à compter du présent exercice.

1. Ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses de 2003-2004, partie III : Rapport sur les plans et priorités*, p. 5.

Même si les fonctionnaires du Ministère n'étaient pas en mesure de faire des commentaires sur la méthode employée pour faire cette réaffectation ou sur ses résultats éventuels, le bruit circule, dans le secteur culturel, que, pour le présent exercice, le Ministère doit « trouver » la somme de 60 millions de dollars en dépenses au titre de programmes en vue d'une réaffectation. Le *Programme d'aide aux publications* et le *Fonds du Canada pour les magazines* seraient particulièrement vulnérables au cours de ce cycle de réaffectation. Le fait que United Parcel Service conteste des tarifs postaux préférentiels pour les magazines canadiens en vertu de l'ALENA ne fait qu'accroître la précarité de ce financement public.

De plus, les fonds destinés au secteur culturel dans son ensemble pourraient être fort vulnérables dans un climat de réaffectation puisque celle-ci ne touche que les *dépenses non législatives*, c'est-à-dire les dépenses pour lesquelles le gouvernement au pouvoir doit demander l'approbation du Parlement au moyen du processus du budget des dépenses annuel. Inversement, les dépenses législatives sont celles que le Parlement a déjà approuvées au moyen d'autres lois et qui n'exigent par conséquent pas son approbation annuelle (p. ex., le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et les paiements de péréquation aux provinces qui passent par le ministère des Finances).

Dans le secteur culturel, les dépenses peuvent être vulnérables parce que la part du lion des fonds consiste en des dépenses non législatives. Dans le Budget principal des dépenses de 2003-2004, **97,8 %** du budget total du ministère du Patrimoine canadien n'était pas législatif. ***Il s'agit de la proportion la plus élevée de programmes non législatifs de tous les ministères fédéraux.*** Bien que les programmes non législatifs constituent plus de 90 % des dépenses de nombreux autres ministères, le secteur culturel craint que le ministère du Patrimoine canadien n'assume en définitive une part disproportionnée du fardeau de la réaffectation. D'après certaines sources dans le secteur culturel, le Ministère pourrait être touché plus que d'autres dans ce premier cycle de réaffectation.

La présidente du Conseil du Trésor fera sous peu une annonce au sujet de cette démarche de réaffectation. On s'attend à ce qu'elle précise les dépenses réaffectées (c.-à-d., réduites ou éliminées) et décrive la méthode employée pour procéder à cette réaffectation. Jusqu'à maintenant, on n'a rien annoncé d'officiel (ou d'officieux) au sujet de la méthode de réaffectation. Il sera indispensable de savoir comment le fardeau de la réaffectation a été réparti et continuera à l'être entre les ministères fédéraux, surtout en ce qui concerne le ministère du Patrimoine canadien, à cause de sa proportion considérable de programmes non législatifs.

3. LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Le portefeuille du Patrimoine canadien englobe le ministère du Patrimoine canadien, sept organismes ministériels (y compris les Archives nationales, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications

canadiennes) et 10 sociétés d'État (y compris le Conseil des Arts du Canada, le Musée canadien des sciences et de la technologie, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts et le Musée des beaux-arts du Canada).

Le Ministère compte 26 points de service dans cinq régions du Canada, soit deux de plus qu'au cours de l'exercice précédent étant donné l'ouverture de deux nouveaux sièges à Ottawa. En outre, il y a cinq agents du développement du commerce culturel à l'étranger, qui ont pour mission de stimuler le commerce international dans le domaine culturel.

Pour qui cherche la clarté, un dépouillement des documents budgétaires de l'organisation (*Rapport sur les plans et priorités*) peut constituer une démarche assez pénible. Comme on le voit au tableau 2, l'organisation utilise trois axes distincts pour organiser, décrire et présenter ses activités : ses objectifs, sa nouvelle structure ministérielle et la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Bien que chacun de ces axes organisationnels soit en lui-même assez clair, la relation entre eux peut parfois sembler floue.

L'organisation affirme que sa raison d'être consiste dans « l'édification d'un Canada plus cohésif et créatif », et, comme le tableau le révèle, elle s'est donné quatre objectifs stratégiques sous ce rapport. Le Ministère organise l'information présentée dans son *Rapport sur les plans et priorités* en fonction de chacun de ces thèmes. Toutefois, un aspect qui peut parfois sembler ambigu est la relation entre ces objectifs stratégiques et la nouvelle structure organisationnelle du Ministère.

En mai 2002, le Ministère s'est restructuré pour tenter de mieux appuyer ces objectifs stratégiques. Il comporte désormais cinq secteurs et trois directions ministérielles, comme on peut le voir au tableau. (La restructuration pourrait avoir des conséquences inquiétantes pour le secteur culturel parce qu'elle a entraîné le fractionnement des arts et du patrimoine, qui constituaient auparavant le Secteur des arts et du patrimoine du Ministère. Ils font maintenant partie de secteurs distincts. Le Secteur des affaires culturelles englobe le Secteur des affaires culturelles et la Direction générale de la politique des arts et des industries culturelles, tandis que le Secteur de la citoyenneté et du patrimoine regroupe les programmes du patrimoine ainsi que les programmes du multiculturalisme et des langues officielles. Certains intervenants, dans le secteur culturel, craignent que cette séparation n'affaiblisse la voix des arts et du patrimoine au sein du Ministère, qui risque d'être étouffée, dans la nouvelle restructuration, par les industries culturelles et les langues officielles respectivement.)

Le risque de confusion augmente en ce qui concerne les rapports financiers du Ministère. Malgré sa nouvelle structure organisationnelle, celui-ci continue à présenter ses renseignements financiers au moyen de son actuelle Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) « afin d'assurer la conformité aux règlements de présentation

de ces données dans l'ensemble du gouvernement et pour faciliter les comparaisons d'une année à l'autre »².

Tableau 2 : « Décomposition » du ministère du Patrimoine canadien

	Description
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du contenu canadien. - Encouragement de la participation et de l'engagement dans le secteur culturel. - Encouragement et raffermissement des liens entre les Canadiens. <p>Promotion d'une citoyenneté active et d'une participation communautaire.</p>
Organisation ministérielle	<p><i>Cinq secteurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Affaires culturelles : il inclut les arts, les industries culturelles, le droit d'auteur, la culture canadienne en ligne et l'examen des investissements dans le secteur culturel. • Citoyenneté et Patrimoine : il englobe le patrimoine, le multiculturalisme, les affaires autochtones, les langues officielles, la citoyenneté et l'Institut canadien de conservation. • Affaires internationales et intergouvernementales : il comprend les affaires internationales et intergouvernementales, le commerce et l'investissement. • Affaires publiques et Communications. • Planification et Affaires ministérielles. <p><i>Il y a aussi trois directions générales:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche et politiques stratégiques : elle élabore des initiatives clés en matière de politique touchant la mission du Ministère et elle contribue aux priorités de recherche gouvernementales qui concernent le mandat du Ministère. • Affaires du portefeuille : elle a pour mission d'intégrer les questions de planification, de production de rapports, de politique et de communications concernant les organismes qui font partie du portefeuille du Patrimoine canadien. • Gestion des ressources humaines et du milieu de travail : elle a pour mandat de faire en sorte que le Ministère soit un milieu de travail sûr, positif et efficient.
Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement culturel et patrimoine : radiodiffusion, industries culturelles, arts et patrimoine. - Identité canadienne : langues officielles, identité canadienne, participation des citoyens, multiculturalisme et sport. - Gestion ministérielle : coordination des politiques et planification stratégique, gestion des ressources humaines et financières, communications et coordination avec les organismes du portefeuille.

2. Ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses de 2003-2004, partie III : Rapport sur les plans et priorités*, p. 13.

Le tableau 3 ci-dessous présente les dépenses pour les trois secteurs d'activité de la SPRR du ministère du Patrimoine canadien.

Tableau 3 – Secteurs d'activité du ministère du Patrimoine canadien, dépenses prévues nettes et équivalents temps plein, 2002-2003 à 2005-2006 (dépenses prévues nettes en millions \$)

Secteurs d'activité	Prévisions de dépenses ¹	Dépenses prévues ¹		
	2002/3	2003/4	2004/5	2005/6
Développement culturel et patrimoine (arts, patrimoine, radiodiffusion, industries culturelles)				
Budget principal	ND ² (469,4)	413,0 (ND)	ND	ND
Dépenses prévues nettes	476,4 (499,6)	496,7 (409,1)	448,7 (372,5)	260,0
Équivalents temps plein	604 (613)	555 (613)	461 (584)	461
Identité canadienne (langues officielles, identité, participation des citoyens, multiculturalisme, sport)				
Budget principal	ND (503,5)	473,0 (ND)	ND	ND
Dépenses prévues nettes	552,9 (529,7)	621,7 (469,7)	670,4 (441,4)	681,6
Équivalents temps plein	528 (537)	407 (526)	400 (514)	385
Gestion ministérielle (planification des politiques et planification stratégique, gestion des ressources humaines et financières, communications)				
Budget principal	ND (64,5)	78,0 (ND)	ND	ND
Dépenses prévues nettes	97,6 (64,5)	78,0 (72,8)	81,8 (81,5)	82,4
Équivalents temps plein	937 (608)	808 (605)	804 (602)	804
Total				
Budget principal	ND (1 037,3)	964,0 (ND)	ND	ND
Dépenses prévues nettes	1 126,9 (1 093,8)	1 196,4 (951,6)	1 200,9 (895,4)	1 024,0
Équivalents temps plein	2 069 (1 758)	1 770 (1 744)	1 665 (1 700)	1 650

1. La colonne de 2002-2003 montre les prévisions des dépenses réelles et des ETP pour l'exercice 2002-2003 (les chiffres entre parenthèses correspondent aux dépenses prévues et aux ETP pour cet exercice). Les chiffres entre parenthèses pour les exercices 2003-2004 et 2005-2006 correspondent aux dépenses prévues et aux ETP provenant de la partie III du Budget des dépenses de l'an dernier (2002-2003). Les dépenses prévues nettes correspondent à la somme du montant total du Budget principal des dépenses et des rajustements (voir le tableau 1 ci-dessus).

2. Montants non disponibles dans les documents budgétaires.

Sources: Gouvernement du Canada, Budget des dépenses de 2003-2004, parties I et II : Plan de dépenses et Budget des dépenses du gouvernement; ministère du Patrimoine canadien, Budget des dépenses de 2002-2003, partie III : Rapport sur les plans et priorités et Budget des dépenses 2003-2004, partie III : Rapport sur les plans et priorités.

Le tableau révèle un certain nombre de choses au sujet du Ministère :

- Bien que les dépenses prévues nettes pour le secteur d'activité du développement culturel et du patrimoine aient augmenté pour le présent exercice, on s'attend à ce que les fonds consacrés à ce secteur diminuent de façon marquée au cours des deux prochains exercices et qu'il tombe d'environ un demi milliard de dollars à un peu plus

d'un quart de milliard. Cette baisse résulterait surtout d'une réduction de plus de 50 % des dépenses prévues au chapitre des contributions, qui tomberaient de 323,0 millions de dollars en 2003-2004 à 144,1 millions de dollars en 2005-2006³. Malgré cette baisse, le niveau d'équivalents temps plein demeurerait à peu près le même. Si les dépenses pour les programmes sont réduites de moitié, que feront tous ces fonctionnaires? La CCA attend que le gouvernement l'informe des programmes qui seront touchés par ces compressions prévues.

- Par contre, les dépenses prévues nettes pour le secteur d'activité de l'identité canadienne ont augmenté d'environ 70 millions de dollars par rapport à l'an dernier et augmenteraient encore de 60 millions de dollars pour atteindre un total 682 millions de dollars d'ici 2005-2006. Cette croissance découle principalement de l'augmentation des contributions, qui passeraient de 490,1 millions de dollars en 2003-2004 à 564,7 millions de dollars en 2005-2006⁴. La CCA attend des renseignements du Ministère au sujet de ces changements. Ces dépenses additionnelles correspondent-elles à de nouveaux programmes ou à un accroissement des fonds destinés aux programmes en place? Où s'agit-il de dépenses internes du Ministère?
- D'ici 2005-2006, le total des dépenses prévues nettes du Ministère diminuera d'environ 100 millions de dollars par rapport aux niveaux de 2002-2003.
- Les activités de gestion ministérielle sont celles qui utilisent le plus de ressources humaines, correspondant à un peu moins de la moitié des équivalents temps plein de l'organisation au cours du présent exercice. (Comme nous l'avons déjà signalé, le secteur d'activité de la gestion ministérielle englobe la coordination des politiques et la planification stratégique, la gestion des ressources humaines et financières, les communications et la coordination avec les organismes du portefeuille.)

4. ÉVOLUTION AU NIVEAU DU SECTEUR

Le tableau 4 à la page suivante consiste en une comparaison entre les fonds pour le présent exercice et ceux prévus dans le Budget principal des dépenses de l'exercice dernier pour diverses subventions et contributions du ministère du Patrimoine canadien. Nous traiterons ensuite de l'évolution de la situation dans le secteur des arts, du patrimoine et des industries culturelles.

3. Ministère du Patrimoine canadien, *Budget des dépenses 2003-2004, partie III : Rapport sur les plans et priorités*, p. 15.

4. *Ibid.*

Tableau 4 – Ministère du Patrimoine canadien : certaines subventions et contributions (en \$)

Subvention/contribution	Budget principal des dépenses 2003-004	Budget principal des dépenses 2002-2003
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien :		
- Fonds de stabilisation	6 728 430	6 716 726
- Renforcement des capacités	11 516 014	7 495 155
- Dotations	13 278 161	13 203 995
Programme de présentation des arts Canada ¹	25 707 278	17 707 278
Distribution de la radiodiffusion	8 100 000	4 600 000
Industrie canadienne de l'édition de magazines (Fonds du Canada pour les magazines)	35 000 000	45 000 000
Fonds canadien pour la télévision	75 000 000 ²	99 000 000
Espaces culturels Canada	28 201 000	28 301 000
Programme d'aide aux musées	8 400 000	8 400 000
Programme national de formation dans le secteur des arts	15 216 200	10 709 000
Fonds des nouveaux médias du Canada	2 500 000
Programmes d'aide aux publications	46 400 000	46 400 000
Routes commerciales	2 000 000	2 000 000

1. Cette augmentation découle du transfert des fonds pour le *Programme des initiatives culturelles* au programme *Présentation des arts*.

2. Ce montant de 75 millions de dollars ne figure pas dans le Budget principal des dépenses; il a été annoncé dans le Budget de février 2003.

Source: Gouvernement du Canada, Budget des dépenses 20003-2004, parties I et II : Plan de dépenses et Budget principal des dépenses.

ARTS

Un avenir en art

Le sort des fonds annoncés en mai 2001 pour l'initiative *Un avenir en art* préoccupe beaucoup de personnes dans le secteur des arts et du patrimoine. L'exercice 2003-2004 sera le dernier exercice pour cette initiative de financement de trois ans de 568 millions de dollars. D'après des fonctionnaires du Ministère, la ministre du Patrimoine canadien demandera à l'automne l'appui de ses collègues du Cabinet en vue du renouvellement des fonds. Le Ministère prévoit présenter une demande de renouvellement de fonds pluriannuels. Selon les fonctionnaires du Ministère, il sera particulièrement difficile de dire si le Cabinet approuvera le renouvellement des fonds étant donné la situation entourant la course à la direction du Parti libéral.

À l'heure actuelle, le gouvernement travaille à une stratégie de renouvellement qui comprend l'exécution d'évaluations formatives sur *Présentation des arts au Canada*, *Espaces culturels Canada* et le *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien* afin de déterminer comment la mise en oeuvre progresse et d'évaluer les premières répercussions de ces programmes. On qualifie ces évaluations de *formatives* parce qu'elles sont entreprises au début du processus de mise en oeuvre du programme (généralement, après que celui-ci est en

application depuis un an). Elles se distinguent des évaluations sommatives, qui consistent en des évaluations exhaustives des répercussions après l'achèvement d'un programme. Les évaluations formatives sont axées principalement sur des questions de mise en oeuvre et visent l'amélioration d'un programme pendant le déploiement de celui-ci. Les évaluations des programmes susmentionnés porteront également sur leurs premières répercussions afin de déterminer s'ils satisfont aux besoins des collectivités visées et, si ce n'est pas le cas, d'en préciser les raisons. Les évaluations devraient être achevées d'ici la fin de l'été, et le Ministère s'attend à les rendre publiques.

Les participants à la Conférence Chalmers 2003 de la CCA, qui a eu lieu à Ottawa à la fin mai, ont réitéré le besoin urgent de renouveler les fonds prévus pour l'initiative *Un avenir en art*. Invités à dresser une « liste de voeux » en ce qui concerne les besoins du secteur, les participants ont tous mis en tête de leur liste un accroissement des fonds consacrés au secteur (pour les activités de base, les organismes voués aux arts, le Conseil des Arts du Canada – bref tout le secteur).

Programme national de formation dans le secteur des arts

Les fonds consacrés à ce programme, qui vient en aide aux « établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale »⁵, sont passés de 10,7 millions de dollars à 15,2 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses de cette année (voir le tableau 4). Cela correspond à la dernière augmentation revenant au programme dans le cadre de l'initiative *Un avenir en art* de mai 2001, qui a injecté 13 millions de dollars de plus dans le programme en trois ans. Il s'agit d'un programme très important pour la formation nationale dans le secteur des arts, et toute augmentation des fonds est bien accueillie. Le programme a récemment fait l'objet d'une évaluation sommative et été renouvelé pour une autre période de cinq ans (jusqu'en 2007).

Capitales culturelles du Canada

Au début de mai, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé les gagnants du premier tour des *Capitales culturelles du Canada* (2003). Il s'agit de Caraquet (Nouveau-Brunswick), Red Deer (Alberta), Rivière-du-Loup (Québec), Thunder Bay (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique). Comme les fonds destinés à ce programme seront éliminés à la fin du présent exercice, les demandes pour les *Capitales culturelles du Canada* 2004 ont déjà été présentées, et les gagnants seront annoncés à l'automne. La CCA a fermement appuyé ce programme pendant toute son évolution. En 1998, dans le cadre de son *Rapport final du Groupe de travail sur une politique culturelle pour le 21^e siècle*, la CCA a recommandé que les ministres responsables de la culture discutent d'une version canadienne du projet européen de « ville de culture » et procèdent à sa mise en oeuvre avant 2000. L'éclosion de ce programme a pris plus de temps que prévu, et le résultat final est sensiblement différent de

5. Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

la version européenne, mais la CCA a bon espoir qu'il permettra aux villes canadiennes de laisser un héritage culturel important. Ce serait rendre un bien mauvais service aux Canadiens que de laisser ce programme disparaître simplement parce que son démarrage a tardé.

Conseil des Arts du Canada

Les crédits parlementaires destinés au Conseil des Arts sont demeurés relativement stables cette année à 150 millions de dollars, et l'organisme a bon espoir que le supplément de 75 millions de dollars (réparti sur trois ans) reçu dans le cadre de l'initiative *Un avenir en art* sera intégré à son budget permanent. Le passé laisse présager une issue favorable étant donné que les augmentations de fonds temporaires accordées au Conseil par le passé ont ensuite été intégrées à son budget permanent. Il est toutefois important de noter, comme l'a souligné le directeur du Conseil des Arts John Hobday à la Conférence Chalmers de cette année, que le niveau actuel de ressources du Conseil est insuffisant pour répondre aux besoins de la communauté artistique. De plus, étant donné qu'une bonne part des dépenses du Conseil proviennent de son fonds de dotation, l'organisme pourrait rencontrer des difficultés dans ses tentatives de survivre à la turbulence, à l'incertitude et au ralentissement des marchés financiers.

Comme nous l'avons vu au tableau 1, les fonds destinés au *Centre national des Arts* sont demeurés relativement stables par rapport au Budget principal des dépenses de l'an dernier et devraient demeurer au niveau actuel pendant les deux prochains exercices. L'excellente programmation du CNA, l'accroissement de son auditoire et une saine gestion ont aussi contribué à la stabilité financière de cette institution.

PATRIMOINE

Patrimoine bâti

Le ministère du Patrimoine canadien a créé un registre national, des normes de conservation et un processus de certification pour les dépenses au chapitre de la restauration. Maintenant que ces travaux sont suffisamment avancés, le gouvernement a annoncé dans le budget un programme de contributions de 30 millions de dollars (10 millions de dollars par année pendant trois ans) pour inciter le secteur privé à restaurer et préserver des lieux et bâtiments historiques. Le programme servira à « compenser les entreprises pour une partie des coûts engagés dans la restauration des édifices historiques »⁶. Le Ministère devrait avoir le programme en place et en marche au début de l'an prochain.

Bien que ces nouveaux fonds constituent un pas dans la bonne voie, l'annonce a déçu les membres du secteur du patrimoine. Ces fonds sont bien inférieurs à ce qu'il faudrait pour restaurer et préserver le patrimoine bâti. Mais surtout, un encouragement fiscal aurait été

6. Ministère des Finances du Canada, *Le plan budgétaire de 2003*, p. 111.

préférable à un soutien direct parce qu'il assure aux utilisateurs une prévisibilité (par opposition à une subvention ou une contribution, pour laquelle leur demande peut être rejetée) ainsi qu'une continuité/stabilité (il est plus facile pour le gouvernement d'éliminer ou de réduire un programme de dépenses qu'une mesure fiscale). Le ministère des Finances affirme que le programme de financement ne visait pas à remplacer des mesures fiscales, mais plutôt à permettre de faire l'essai du nouveau registre, des normes et du processus de certification en vue de l'adoption de mesures fiscales.

Musées

Comme on peut le voir au tableau 4, les fonds destinés aux musées au moyen du *Programme d'aide aux musées* sont demeurés stables dans le budget de cette année à 8,4 millions de dollars. Bien que ce programme et la stabilité de ses fonds soient importants pour le secteur, l'Association des musées canadiens (AMC) avait préconisé une approche holistique dans son mémoire prébudgétaire. Soutenant que l'avenir des musées est lié à l'avenir des municipalités, l'AMC a recommandé que le gouvernement fédéral crée un environnement fiscal plus favorable pour celles-ci. Bon nombre des recommandations de l'AMC se sont retrouvées dans celles du Comité des finances de la Chambre des communes, mais le budget ne prévoyait pas un appui substantiel pour les municipalités.

Comme le révèle le tableau 1, les fonds fédéraux destinés au Musée canadien des sciences et de la technologie, au Musée canadien des civilisations et au Musée canadien de la nature doivent augmenter durant cet exercice (de 30, 5 et 25 % respectivement). Les augmentations destinés au Musée canadien des civilisations reviendront au Musée canadien de la guerre. Les nouveaux fonds destinés à absorber les dépassements de coût estimatifs de 30 millions de dollars pour la construction du nouveau Musée de la guerre (annoncée cette année) ne sont pas inclus dans le budget des dépenses de cette année. Au printemps de cette année, l'organisme a présenté au gouvernement une demande formelle de fonds additionnels et il s'attend à ce que tout montant additionnel figure dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses ou dans le Budget principal des dépenses de l'an prochain.

Presque tous les nouveaux fonds destinés au Musée canadien des sciences et de la technologie iront au Musée national de l'aviation. Ils appuieront la construction de deux nouveaux bâtiments pour le Musée, un pour les nouveaux aéronefs et l'autre pour l'administration, la bibliothèque et les archives. Le Musée canadien de la nature reçoit quant à lui des sommes supplémentaires pour financer des activités d'éducation publique.

Le 26 mai 2003, le gouvernement a annoncé la création du Centre d'histoire du Canada, qui « visera à mieux faire connaître notre histoire politique et communautaire en permettant aux visiteurs d'apprécier l'apport des peuples autochtones, des pionniers et des immigrants qui ont contribué par la suite au dynamisme de la société démocratique moderne qu'est devenu le Canada »⁷. Le Centre sera situé dans l'ancien Centre de conférences du gouvernement, à

7. Gouvernement du Canada, « Le premier ministre Jean Chrétien annonce la création du Centre d'histoire du Canada », *Communiqué*, 26 mai 2003.

Ottawa, et il inclura des éléments multimédias et interactifs dans ses activités de programmation. Le gouvernement a engagé quelque 50 millions de dollars répartis sur cinq ans dans le Centre et il affirme que ces fonds seront prévus dans le budget fédéral de 2003. Le gouvernement estime qu'il faudra en outre 40 millions de dollars pour rénover le Centre. D'où viendront ces fonds?

On ne sait pas non plus d'où viendront les fonds de fonctionnement du Centre d'histoire. La CCA note également que ce centre ne sera pas indépendant du gouvernement (comme les autres musées nationaux visés par la *Loi sur les musées* de 1990), mais qu'il sera un organisme gouvernemental (comme la Bibliothèque nationale et les Archives), relevant directement du ministre du Patrimoine canadien, structure qui laissera la nouvelle institution ouverte à des ingérences politiques.

Avant l'annonce faite par le gouvernement de la création du Centre d'histoire du Canada, l'Association des musées canadiens avait demandé au gouvernement fédéral d'établir une politique nationale sur le patrimoine et d'entreprendre des initiatives pour « faire participer tous les Canadiens à leur patrimoine, partout au Canada et non seulement à Ottawa »⁸. Le gouvernement met actuellement la dernière main à un cadre d'action national sur le patrimoine.

Archives nationales du Canada et Bibliothèque nationale

Les fonds destinés aux Archives nationales sont appelés à diminuer de 6 % par rapport au niveau établi dans le Budget principal des dépenses de 2002-2003 (la diminution vise surtout la gestion des achats et des biens en portefeuille), tandis que ceux de la Bibliothèque nationale sont appelés à diminuer de 14 % par rapport au niveau du Budget principal des dépenses de 2002-2003 (touchant surtout les réseaux de bibliothèques).

Au moment de la rédaction de la présente analyse, le gouvernement dépose un projet de loi pour regrouper les deux institutions. D'après le gouvernement, l'institution résultante, Bibliothèque et Archives du Canada, contribuera « à sensibiliser davantage les Canadiens et les Canadiennes à leur histoire et à leur culture »⁹. Le gouvernement affirme avoir prévu 7,5 millions de dollars répartis sur trois ans pour appuyer la création de la nouvelle organisation, mais la CCA est incapable de déterminer si cette somme représente des fonds *nouveaux* ou des fonds déjà prévus dans le Budget principal des dépenses. Bibliothèque et Archives est à la recherche de nouveaux locaux, mais l'on ne sait pas clairement pour l'instant d'où viendront les fonds pour permettre ce déménagement.

À la fin de février, le gouvernement a annoncé l'adjudication d'un contrat en vue de la remise en état de l'ancienne ambassade des États-Unis, à Ottawa, pour héberger la nouvelle

8. Association des Musées canadiens, « CMA Calls for National Heritage Policy », *Advocacy Alert*, 22 mai 2003.

9. Ministère du Patrimoine canadien, « Dépôt de projet de loi créant la Bibliothèque et les Archives du Canada », *Communiqué*, 8 mai 2003.

Galerie des portraits du Canada. Cette galerie deviendra un des principaux visages publics de Bibliothèque et Archives du Canada et constituera un élément nouveau et bien accueilli dans le paysage culturel, mais l'on ne sait pas clairement pour l'instant d'où viennent les fonds pour cette initiative. Les puise-t-on dans les fonds actuels de Bibliothèques et Archives? Si c'est le cas, est-ce que cela se fait aux dépens d'autres projets d'immobilisation pressants de la nouvelle organisation?

Musée des beaux-arts

Le budget de cette année pour le Musée des beaux-arts prévoit une augmentation de fonds de 3 millions de dollars destinée à l'achat d'objets pour la collection du Musée.

INDUSTRIES CULTURELLES

Radiodiffusion et production audiovisuelle

Le budget de cette année renfermait tant des bonnes nouvelles que des mauvaises nouvelles pour les secteurs de la radiodiffusion et de la production audiovisuelle, soit des augmentations du crédit d'impôt aux services de production étrangère, des réductions imprévues et dommageables du *Fonds canadien de télévision* et une incertitude pour la Société Radio-Canada quant à une autre injection de 60 millions de dollars, comme celle qu'elle a obtenue au cours des deux dernières années.

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.

Offert aux entreprises tant canadiennes qu'étrangères qui exploitent au Canada, ce crédit d'impôt s'applique aux dépenses pour services de production engagées au profit de Canadiens ou d'entreprises canadiennes. Le crédit a été porté de 11 % à 16 % des coûts de main-d'oeuvre pour les productions audiovisuelles au Canada. Bien que cette mesure appuie le secteur des services de production au Canada et entraînera vraisemblablement la création d'emplois dans le secteur, le gouvernement fédéral n'a pas augmenté le crédit d'impôt pour les productions canadiennes (le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne) qui appuierait la production d'un contenu canadien. De plus, cette modification fiscale fournirait aux producteurs la somme additionnelle de 25 millions de dollars, soit précisément le montant qui a été retranché du budget du Fonds canadien de télévision (voir ci-dessous).

Fonds canadien de télévision.

Le *Fonds canadien de télévision (FCT)* est un fonds des secteurs public et privé établi en 1996 pour encourager le financement et la radiodiffusion d'émissions de télévision canadiennes de grande qualité dans les catégories des émissions dramatiques, pour enfants, des documentaires, de variété et d'arts de la scène, en anglais, en français et dans les langues autochtones. Tant le gouvernement fédéral (ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada) que les industries de la câblodiffusion et de la télévision par satellite contribuent au

Fonds, dont le budget total est de l'ordre de 250 millions de dollars. Dans le Budget de février, le gouvernement a annoncé que la participation fédérale au FCT diminuerait de 50 millions de dollars (25 millions de dollars par année au cours des deux prochaines années), soit une diminution de 25 % de la contribution au Fonds du ministère du Patrimoine canadien. Bien que le secteur fasse chaque année des démarches en vue d'obtenir la poursuite du Fonds (qui devait initialement disparaître en 2001), la réduction était imprévue puisque le gouvernement n'a donné aucune indication de son intention de réduire sa contribution au Fonds.

La coupure imprévue a suscité énormément d'incertitude et d'instabilité dans le secteur audiovisuel. En réaction, le FCT a réaffecté ses fonds entre ses deux principaux programmes (le *Programme de droits de diffusion* et le *Programme de participation au capital*), mais il n'est toujours pas en mesure d'appuyer le nombre de productions qu'il aurait pu approuver sans ces compressions. L'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) estime que la coupure pourrait entraîner la perte de 550 heures d'émissions canadiennes, une réduction du nombre de productions à coût élevé comme les émissions dramatiques et une diminution dans la production d'un contenu « typiquement canadien ». Le secteur s'attend en outre à ce que cela crée des « trous » dans les grilles des radiodiffuseurs et entraîne des pertes d'emplois et des fermetures/restructuration d'entreprises dans le secteur de la production. Producteurs, acteurs et radiodiffuseurs ont serré les coudes pour exhorter le gouvernement fédéral à rétablir le Fonds, mais ils continuent à recevoir des messages contradictoires du ministère des Finances, qui n'a traditionnellement été très en faveur du Fonds.

Société Radio-Canada.

Le montant des fonds accordés au cours de cet exercice à la Société Radio-Canada (SRC) demeure quelque peu un mystère, M^{me} Copps insistant, dans les semaines qui ont suivi le discours du budget, sur le fait que la SRC recevra encore une fois une somme additionnelle de 60 millions de dollars, comme les deux années précédentes. Le montant intégral de ce supplément n'apparaît nulle part dans le Budget principal des dépenses.

Comme le révèle le tableau 1, le gouvernement prévoyait des fonds de 1 045,1 millions de dollars pour la SRC au dernier exercice. Cette année, d'après le Budget principal des dépenses, le montant tombe à 997,4 millions de dollars (une baisse de 48 millions de dollars), tandis que la partie III du Budget des dépenses de Patrimoine canadien (*Rapport sur les plans et priorités*) montre des fonds de 1 017,4 millions de dollars pour la SRC durant cet exercice, ce qui laisse supposer une somme additionnelle de 20 millions de dollars en financement éventuel pour la SRC.

M^{me} Copps a beau soutenir que les fonds additionnels seront affectés à la SRC dans le Budget supplémentaire de dépenses de septembre, elle ne peut pas garantir que cela se réalisera, et, même si c'est le cas, si l'on se base sur la partie III du Budget des dépenses, il se pourrait que le montant ne soit que de 20 millions de dollars. Il semble également que le gouvernement fédéral envisage de réduire les fonds destinés à la SRC d'au moins 40 millions

de dollars durant l'exercice de 2004-2005 (pour les ramener à 957 millions de dollars), ce niveau s'appliquant aussi en 2005-2006 (voir le tableau 1). La CCA attend des renseignements du ministère du Patrimoine canadien en ce qui concerne les fonds destinés cette année à la SRC et elle les communiquera dès qu'elle les aura reçus.

Les compressions dans le *Fonds canadien de télévision* pourraient aussi avoir des répercussions négatives sur les activités de programmation de la SRC.

Office national du film

Comme le révèle le tableau 1, les fonds destinés à l'Office national du film sont demeurés relativement stables par rapport au Budget principal des dépenses de l'an dernier, et l'on prévoit qu'ils demeureront largement au niveau actuel au cours des deux prochains exercices.

Téléfilm Canada

Dans le Budget principal des dépenses, les crédits destinés à Téléfilm Canada sont tombés de 137 millions à 130 millions de dollars, en raison des compressions touchant le *Fonds du long métrage du Canada*.

Édition

Édition de livres

Les fonds consacrés au *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE)* sont demeurés stables au cours des dernières années, et les éditeurs sont raisonnablement satisfaits du programme. Celui-ci fera l'objet d'une évaluation durant l'été et l'automne puisqu'il doit être renouvelé à l'automne. Bien qu'il soit impossible de se prononcer avec certitude sur les perspectives de renouvellement du programme, les sources, dans le secteur de l'édition de livres, semblent optimistes quant à l'avenir du PADIE. *BookNet Canada*, l'organisation qui a succédé à la Canada Telebook Agency, se concentrera au cours des prochaines années sur la mise en oeuvre d'un échange de données électronique dans le secteur canadien de l'édition, de la distribution et de la vente au détail de livres afin de mieux intégrer et diffuser l'information dans la chaîne d'approvisionnement de ce secteur. Celui-ci a bon espoir que *BookNet Canada* aidera le secteur canadien de l'édition du livre à accroître sa part du marché et sa rentabilité pour assurer la vigueur à court terme et à long terme de l'industrie.

Édition de périodiques.

Comme le révèle le tableau 4, les fonds destinés au *Fonds du Canada pour les magazines* ont été réduits de 10 millions de dollars cette année, tombant de 45 millions à 35 millions (le Fonds verse une contribution aux coûts d'édition des éditeurs de périodiques canadiens). Les membres du secteur ne s'attendaient pas à cette réduction et qualifient ses conséquences d'«éventuellement catastrophiques». De plus, comme nous venons de l'indiquer, le *Fonds du Canada pour les magazines* et le *Programme d'aide aux publications* (qui absorbent une partie des coûts de distribution des éditeurs) pourraient, semble-t-il, faire l'objet de

réductions marquées ou d'une élimination complète durant la présente série de réaffectations des dépenses liées aux programmes.

Enregistrement sonore

Dans le cadre de l'initiative *Un avenir en art*, les fonds fédéraux destinés à l'enregistrement sonore ont été réorganisés et augmentés. Le Fonds de la musique du Canada, qui remplace le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore, inclut huit volets visant à « assurer l'accès aux Canadiens et au monde entier à une plus grande diversité d'oeuvres musicales canadiennes, que ce soit chez les disquaires, à la radio, à la télévision, à l'occasion de spectacles ou dans Internet. »¹⁰ Les programmes qui composent le Fonds incluent le Programme d'aide aux créateurs, destiné aux artistes, le Programme de la diversité musicale canadienne, visant à promouvoir la diversité des voix en musique canadienne, le Programme des entrepreneurs de la musique, qui aide les entrepreneurs à s'adapter à l'économie numérique, et le Programme de souvenirs de musique canadienne visant à préserver les oeuvres musicales importantes. Les dépenses au chapitre des programmes du Fonds de musique canadienne d'après le Budget principal des dépenses s'élevaient à environ 18,5 millions de dollars.

Les intervenants du secteur de l'enregistrement sonore ont travaillé pendant longtemps et avec acharnement pour obtenir un programme de musique et se réjouissent de voir que leurs efforts ont porté fruit. Bien que les fonds représentent un appui essentiel au secteur et manifestent la reconnaissance par le gouvernement de la musique canadienne, ils souhaiteraient voir le programme se poursuivre (il doit être renouvelé à l'automne) et être élargi (les propositions initiales du secteur en ce qui concerne le financement du programme prévoyaient des niveaux beaucoup plus élevés que ceux auxquels le gouvernement s'est engagé).

5. DIVERS : AUTRES NOUVEAUTÉS

Ressources humaines du secteur culturel.

Dans son rapport récent intitulé *Le reflet de notre avenir – une étude sur les ressources humaines dans le secteur culturel au Canada* (décembre 2002), le Conseil des ressources humaines du secteur culturel a notamment recommandé de « reconnaître et appuyer les besoins des travailleurs culturels autonomes ». Sous ce rapport, il recommande de réclamer des changements dans la législation fiscale pour mieux appuyer les travailleurs autonomes, de prôner l'adoption d'une loi sur le statut de l'artiste dans les provinces et territoires qui n'en ont pas encore et de faire valoir « que les droits fondamentaux des artistes à la propriété du droit d'auteur de leurs oeuvres et des droits d'interprétation doivent être garantis

¹⁰ Patrimoine canadien, « Le gouvernement du Canada lance le Programme des entrepreneurs de la musique », Fiche d'information, *Communiqué*, 26 octobre 2001.

indépendamment de la nature de leur relation d'emploi ». Outre ce rapport, le CRHSC a également lancé, à la Conférence Chalmers de 2003, l'étude nationale sur la rémunération des gestionnaires et administrateurs dans les organismes voués aux arts sans but lucratif, qui a été menée par Deloitte et Touche. L'étude montre clairement les salaires excessivement bas et l'absence à peu près complète d'avantages sociaux offerts aux gestionnaires dans le secteur, comparativement à d'autres organismes sans but lucratif et à la moyenne nationale pour d'autres industries. Compte tenu de l'imprévisibilité du financement public à tous les niveaux et de l'instabilité du secteur, ces résultats n'étaient pas encourageants, mais n'ont étonné personne.

Orchestres

Bien que les fonds versés par le Conseil des Arts du Canada aux orchestres aient progressivement augmenté, ils représentent une proportion en baisse des budgets des différents orchestres. Orchestres Canada vient d'achever une étude à l'échelle du pays qui a comporté des entrevues avec des parties intéressées, dont beaucoup s'inquiètent de la baisse de la qualité dans le secteur à cause de problèmes de financement. L'étude représente la première étape d'une importante initiative appelée *Sondages*, visant à créer les outils nécessaires pour assurer la pérennité du secteur. La seconde étape consiste en une conférence qui doit avoir lieu au début de juin et dont le rapport sera le fondement de discussions devant aboutir à l'élaboration d'outils propices à la pérennité du secteur.

Patrimoine bâti

Le dépôt de la *Loi sur les lieux historiques du Canada*, une composante clé de l'Initiative des lieux publics, a été reporté. La Chambre des communes devait en être saisie au printemps, mais le projet de loi ne sera maintenant pas déposé avant l'automne. Les sources consultées, dans le secteur, craignent que la course à la direction du Parti libéral ne soit devenue une préoccupation majeure et que le dépôt du projet de loi ne continue à être retardé, d'autres questions retenant actuellement l'attention.

Musées

Le ministère des Finances a proposé des mesures législatives visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux musées (et d'autres organismes) de produire des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance dans les cas où la juste valeur marchande de la contribution ou du cadeau des donateurs dépasse l'avantage qu'ils en reçoivent.

6. THÈME DOMINANT

Le thème dominant de cette analyse est que le secteur culturel a besoin d'un financement garanti et stable, ce qui ne va pas de soi dans le climat actuel. La CCA se joint à d'autres organismes culturels et artistes partout au Canada pour exhorter le gouvernement fédéral à

entamer le processus en commençant tout d'abord par renouveler les fonds de 560 millions de dollars pour l'avenir immédiat et en définitive augmenter ce montant pour mieux répondre aux besoins du secteur.